

Comment s'inscrire à la Régie Foncière?



Afin de pouvoir louer un bien à la Régie Foncière, une inscription préalable en tant que candidat-locataire est nécessaire. Cela peut se faire à l'agence de location au **41 Place de Brouckère à 1000 Bruxelles** (ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00 et les mardi et jeudi après-midi également de 14h00 à 17h00) ou en ligne en suivant [les indications reprises sous ce lien](#) .

Après l'inscription, votre candidature est reprise sur la liste de "réservation d'une ancienneté" et vous recevez une carte de candidat-locataire avec un numéro. Le registre d'ancienneté permet de départager par ordre chronologique les candidats ayant remis un dossier complet et répondant aux conditions d'admission pour un même logement.

Dès inscription, vous pouvez visiter les [logements proposés à la location](#).

En cas de changements dans votre composition familiale, il vous est demandé de nous en informer par écrit à l'adresse suivante: Régie Foncière - Boulevard Emile Jacqmain 1 à 1000 Bruxelles.